



GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

FRANCE  
NATION  
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

# TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE :

Christophe Béchu lance  
l'ouverture des COP régionales  
à Metz le 14 novembre 2023



# Éditorial



**Élisabeth Borne**  
Première ministre

*Face au dérèglement climatique et à ses conséquences, la planification écologique offre à notre pays une stratégie claire et globale pour réussir la transition écologique.*

*Après des mois de concertations, secteur par secteur, menées notamment par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, la planification écologique, a fixé une trajectoire crédible pour baisser nos émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030, pour nous adapter aux dérèglements climatiques inévitables et pour restaurer la biodiversité.*

*La planification écologique concilie ambition et réalisme.*

*Elle est ambitieuse, car il nous faut faire en 8 ans autant qu'en 32 ans pour baisser nos émissions.*

*Elle est réaliste, car elle se fonde sur des objectifs crédibles, en veillant à ce que nos décisions soient acceptables et en accompagnant chacun.*

*La planification écologique, c'est la radicalité des résultats, sans brutalité.*

*Pour réussir, nous devons nous appuyer sur l'engagement de tous les acteurs : État, collectivités, entreprises et citoyens.*

*Les territoires sont au cœur de la transition écologique. Depuis longtemps, les initiatives s'y multiplient, portées par des élus déterminés. Par leurs compétences et grâce à l'investissement de nos élus, les collectivités sont un maillon essentiel pour la mise en œuvre concrète de la transition écologique à travers le territoire.*

*C'est pourquoi, après notre travail à l'échelle nationale, les COP territoriales doivent permettre de fixer les trajectoires locales pour atteindre nos objectifs. Elles permettront de tenir compte des spécificités de chaque territoire.*

*Notre but : accélérer, trouver des solutions efficaces et veiller à la solidarité entre les territoires.*

*État, régions, départements, intercommunalités, communes : chacun sera associé, sans tutelle, dans le respect de ses compétences.*

*La réussite de la transition écologique dépend de la mobilisation de tous : c'est ensemble, en équipe, que nous pourrons réussir.*

*Dans le territoire du Grand Est, vous avez initié ces COP territoriales et, avec tous les ministres concernés, le mouvement collectif va se prolonger partout en France. Les six prochains mois permettront donc, dans le Grand Est et ailleurs, de trouver le chemin pour construire une transition écologique au visage des territoires.*



**Christophe Béchu**

Ministre de la Transition  
écologique et de la  
Cohésion des territoires

*Pour atteindre nos objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030, le Président de la République a lancé, le 25 septembre 2023, un appel aux collectivités territoriales les invitant à jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la planification écologique au sein de leur territoire.*

*Les collectivités territoriales sont en première ligne de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la planification écologique qui, aujourd'hui, doit s'appliquer et s'ancrer dans les réalités du terrain. L'acceptabilité des mesures est en effet une condition déterminante de sa réussite. Les crises du climat et de la biodiversité sont étroitement liées. La décarbonation et la préservation de la biodiversité constituent ensemble le socle de la planification écologique et des COP territoriales dont je suis chargé.*

*Le dispositif de la territorialisation vise à engager une discussion stratégique à l'échelle de la Région et aboutir, au terme d'un travail collectif de plusieurs mois, à une déclinaison régionale de la planification écologique partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes, depuis l'échelon régional jusqu'à l'échelon local de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de la commune. À cet effet, l'organisation de Conférences des parties (COP) à l'échelle de chaque région, confiée au tandem préfet de région - président du conseil régional, associera étroitement tous les niveaux de collectivités et les acteurs du territoire de chaque secteur, pour fixer collectivement les objectifs à atteindre, les leviers d'actions à activer et s'inscrire dans tous les volets de la planification écologique.*

# La région Grand-Est : un territoire engagé pour la transition écologique



La région Grand Est se distingue par son engagement précurseur pour la transition écologique avec le lancement de travaux par la préfète et le président du conseil régional dès juillet 2023. Ils ont permis d'établir un premier diagnostic des trajectoires pour atteindre les objectifs 2030 et d'identifier des actions à mener. Forts d'une dynamique partenariale réussie, l'État et le conseil régional avancent conjointement sur l'ensemble des sujets ayant trait à la transition écologique et au développement économique, qu'il s'agisse des schémas régionaux, de la proposition de dispositifs d'aide ou encore l'accompagnement commun des collectivités du territoire, avec notamment le coportage des CRTE (sous le nom de pactes territoriaux de relance et de transition écologique – PTRTE).

C'est donc naturellement que la démarche de planification écologique est portée conjointement avec le conseil régional, dans la lignée d'une dynamique existante. La COP intégrera les travaux régionaux déjà accomplis et capitalisera sur les actions lancées. Elle poursuivra l'ambition de fédérer les acteurs de la région autour de trajectoires et d'actions communes. La mise en commun des travaux déjà conduits permettra d'anticiper la phase de construction du plan d'action régional. Le diagnostic et les débats qui suivront finiront de préciser, pour l'été, une feuille de route régionale à l'horizon 2030.

Depuis le début de la démarche, plus de 200 personnes sont impliquées de façon presque permanente dans la réflexion, à travers 7 groupes de travail coprésidés par des élus du conseil régional et des sous-préfets, avec une animation globale du conseil régional et de l'État.

La diversité des acteurs mobilisés (associations, entreprises, fédérations, syndicats...) autour des collectivités témoigne de la richesse du débat à porter sur chaque territoire entre les différentes parties.

# Une démarche inédite à l'échelle de la région

La planification écologique donne à la France un cap en matière de réduction des gaz à effet de serre. Ce plan national fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie globale et concrète et permet à chaque secteur et chaque acteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs nationaux de décarbonation de -55% en 2030 et de préservation et conservation de la biodiversité et plus généralement des ressources.



## La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire

Elle répond à plusieurs enjeux :

- l'intégration cohérente de tous les volets de la planification écologique (réduction des GES, adaptation, préservation et restauration de la biodiversité, agriculture...);
- l'identification des spécificités de chaque territoire régional au regard des défis de décarbonation, protection et restauration de la biodiversité, afin que l'exercice territorial et l'exercice national se nourrissent mutuellement ;
- le partage des actions et projets des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire régional ;
- la mobilisation de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et associatifs et des citoyens.

Pour atteindre ces objectifs, une accélération des efforts collectifs est nécessaire.

Atteinte des objectifs 2030 : un plan d'actions partagé par les collectivités territoriales. Chacune des COP vise à définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES)

et de préservation de la biodiversité. Il s'agit d'intégrer de manière cohérente tous les volets de la planification écologique, notamment ceux qui ont d'ores et déjà été engagés (plan eau, rénovation des écoles, transition agricole, identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ENR), etc.).



## Une approche transversale de la transition écologique

Le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a identifié 43 leviers de décarbonation transverses aux défis environnementaux (climat, biodiversité, adaptation, ressources, santé) et dresse secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités...) les actions et objectifs. Ces leviers se déclinent territorialement dans deux panoramas : l'un sur les enjeux d'atténuation du climat (décarbonation), l'autre sur la préservation et restauration de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. Des cartes régionales sont enfin proposées sur le volet de l'adaptation au changement climatique.

Les panorama régionaux constituent une base de discussion entre les parties prenantes dans le cadre de la COP.

Ces objectifs ont un caractère illustratif et doivent permettre, notamment à tous les élus, de visualiser une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 pour leur région, cohérente avec la trajectoire nationale.



## Association et engagement des parties prenantes à toutes les échelles du territoire

La COP mobilise, sous la coanimation du préfet de région et du président du conseil régional, tous les exécutifs de la région : le conseil régional, les conseils départementaux, les EPCI et groupements porteurs des CRTE (pays, PETR, PNR), les maires et les associations départementales les représentant. Il s'agit de mener un travail collectif de plusieurs mois pour aboutir à une déclinaison régionale de la planification écologique, partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes.

La COP mobilise, en particulier lors de la phase de débats, les parlementaires, les acteurs du monde économique (représentants des entreprises du secteur industriel et agricole, l'ensemble des organismes consulaires...) et les acteurs de la société civile (associations environnementales, association de consommateur, jeunes...) dont l'implication dans cet exercice est essentielle.

## Une approche participative

La méthode proposée est plus participative que prescriptive. Concrètement, les travaux s'appuient sur une proposition de déclinaison régionale des leviers identifiés dans la planification nationale, qui ne se limitent pas aux enjeux de décarbonation et abordent aussi la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. L'étape suivante permet d'établir un diagnostic en faisant le recueil, pour chaque levier, des actions des collectivités, réalisées et en cours. Cela permet à la COP de s'aligner sur une proposition d'objectifs concrets à soumettre au débat en phase suivante.

En support du déroulement des différentes étapes de la COP, un simulateur en ligne est mis à disposition. Il a pour but d'aider à comprendre et à prendre en main la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de son territoire. L'objectif est de pouvoir visualiser pour chacun des leviers la conversion entre les grandeurs physiques (nombre de voitures électriques, hectares de surface agricole utile...) et l'objectif en MtCO<sub>2</sub> (ou les objectifs sur les sujets de ressources) à la maille de chaque région.

## Une mobilisation de tous les services de l'État : national, déconcentré, opérateurs

La réussite de la COP repose également sur la mobilisation et l'expertise de l'ensemble des services de l'État et de ses agences.



# Une démarche en quatre temps

1

## ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE

Il s'agit de mesurer le chemin déjà parcouru par les actions et programmes portés par les collectivités et acteurs locaux et celui qu'il reste à parcourir afin d'atteindre les objectifs de chaque région, de faire connaître et de partager les objectifs à atteindre.

2

## CONDUIRE UN DÉBAT

La forme est laissée à l'appréciation des préfets, en lien avec les attentes des exécutifs su sein du territoire régional. Ce débat doit permettre aux acteurs de s'approprier le diagnostic, identifier les efforts collectifs à fournir pour atteindre les objectifs régionaux et définir sans attendre les actions et projets à lancer ou poursuivre pour 2024.

3

## PARTAGER À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES INFRARÉGIONAUX

(départements et périmètres des CRTE) une déclinaison indicative des actions à mener.

4

## ÉTABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE

Elle matérialisera le choix des engagements pris par les territoires par secteur.

La COP doit être finalisée au plus tard à l'été 2024, avec l'établissement de la trajectoire régionale visant l'atteinte des objectifs en 2030. La feuille de route régionale à 2030 issue de ces travaux matérialisera le choix des engagements pris par les territoires pour chaque secteur. Elle présentera une série de leviers concrets et des engagements d'actions, décrivant une trajectoire crédible qui permette d'atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.

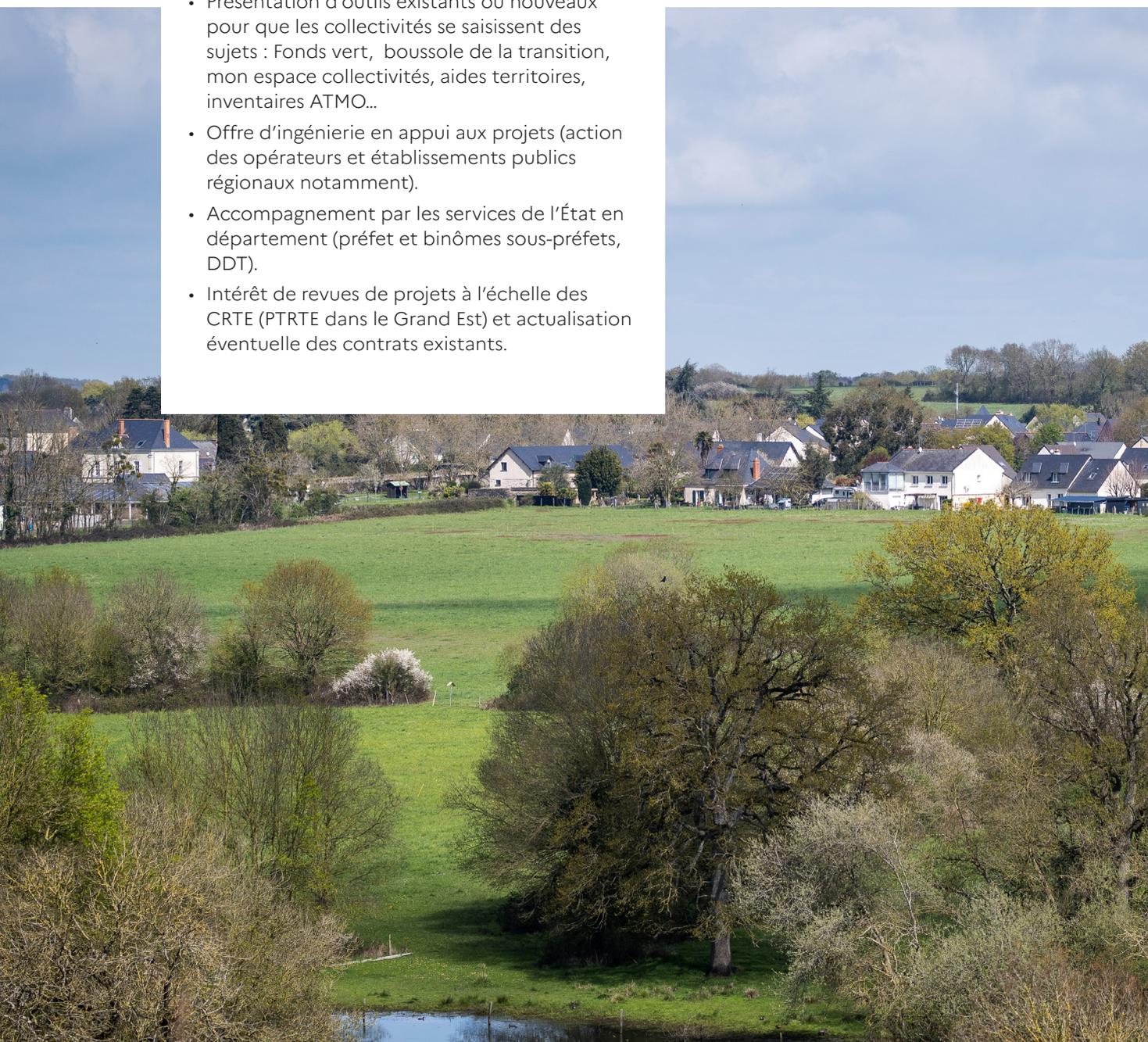


# Un appui au déploiement des COP



En soutien à la démarche des COP, un ensemble de ressources ainsi qu'une offre d'accompagnement sont proposés par l'État.

- Présentation d'outils existants ou nouveaux pour que les collectivités se saisissent des sujets : Fonds vert, boussole de la transition, mon espace collectivités, aides territoires, inventaires ATMO...
- Offre d'ingénierie en appui aux projets (action des opérateurs et établissements publics régionaux notamment).
- Accompagnement par les services de l'État en département (préfet et binômes sous-préfets, DDT).
- Intérêt de revues de projets à l'échelle des CRTE (PTRTE dans le Grand Est) et actualisation éventuelle des contrats existants.



23234\_DP-COP-Régionales - Photos : Terra